



LA FEDERATION COMMUNIQUE

DOUX

LA GABEGIE CAPITALISTE CONTINUE

Le groupe Doux en est à son troisième plan de restructuration depuis 2012. Des 13 000 salariés au début des années 2000, il n'en reste plus que 1 200 et une kyrielle de sites a été fermée. Le moins que l'on puisse dire c'est que les décisions prises depuis 2012, soutenues par les gouvernements successifs, n'ont pas prouvé leur efficacité et n'ont fait qu'aggraver l'affaiblissement de la filière avicole française et conduire des milliers de salariés au chômage et à la précarité.

Bien avant 2012, notre Fédération dénonçait la stratégie de croissance externe et l'implantation au Brésil de Doux, stratégie centrée sur la recherche d'un « coût du travail » très bas et l'export au détriment du développement industriel avicole français. Notre Fédération revendiquait déjà la mise sous tutelle du groupe par l'État avec l'objectif d'éviter son démantèlement et une catastrophe économique et sociale pour la filière. Cette exigence était d'autant plus fondée qu'en 15 ans, le groupe avait bénéficié d'un milliard d'€ de subventions publiques via les restitutions de la PAC et divers cadeaux fiscaux et sociaux. L'État, par choix stratégique, n'a pas pris cette voie. On en mesure aujourd'hui les conséquences désastreuses. Une gabegie capitaliste phénoménale payée par les salariés et les contribuables.

Aujourd'hui comme hier, notre organisation refuse le démantèlement du groupe. Toute décision qui poursuit l'affaiblissement de la filière avicole française est inadmissible et inacceptable. D'autant que la consommation de volailles en France reste à un niveau élevé et que les importations représentent 40 % de la consommation intérieure. Les politiques patronales et gouvernementales ont systématiquement mis en cause notre autosuffisance alimentaire nationale.

La CGT interpelle le gouvernement pour mettre en œuvre :

- Un moratoire immédiat sur toute mesure de licenciement.
- Un droit de veto des instances représentatives du personnel pour tout ce qui touche à l'emploi et à la sauvegarde du potentiel industriel.
- La mise sous tutelle publique de Doux pour permettre le maintien de ce qui reste du potentiel industriel avicole et surtout pour engager la reconquête de notre marché national. La loi NOTRE permet la prise de participation des collectivités territoriales au capital de sociétés. Une première réunion du Conseil régional Bretagne qui s'est tenue le 15 mars, a émis cette possibilité.
- Une table ronde avec les collectivités territoriales, les représentants de l'ensemble des organisations syndicales de salariés sur l'avenir du groupe et de la filière,

L'État qui a été un des bailleurs de fond de l'entreprise, impose que le gouvernement prenne toutes ses responsabilités.

Montreuil, le 28 mars 2018